

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-201/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'Institut Fresnel (Aix-Marseille Université) pour l'organisation du congrès international ETOPIIM à Marseille.

DPEATSV 12/7849/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Du 2 au 7 septembre 2012, l'Institut Fresnel organisera au siège de MPM au Palais du Pharo, le 9^{ème} congrès international ETOPIIM (Electrical Transport and Optical Properties of Inhomogeneous Media).

Organisé tous les 3 ans, ce congrès a pour objectif de rassembler 150 participants venant du monde entier : chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, industriels.

Très pointu et spécialisé, ce congrès permet les échanges pour faire avancer les connaissances dans le domaine des matériaux inhomogènes : propriétés optiques, mécaniques, thermiques, électrique, magnétiques, transport....

Des conférenciers de renom international sont attendus. Une journée sera consacrée à des interventions proposées par des grands industriels internationaux.

Un emplacement sera réservé pour 8 stands d'industriels permettant la présentation de matériel en optique-photonique.

Le tissu économique et scientifique local sera mis en valeur en lien avec le pôle de compétitivité/PRIDES Optitec.

L'intervention d'un élu de MPM sera proposée lors de l'ouverture du congrès et une intervention technique de MPM lors de la journée « industriels » permettra de mettre en exergue les sites d'accueil d'entreprises du territoire métropolitain.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de cet évènement est de 144 047,42 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Conseil et coordination générale	5 740,80 euros
- Location des espaces et matériel	41 977,76 euros
- Outils de communication	5 980,00 euros
- Accueil / hébergement	33 906,60 euros
- Facturation	1 794,00 euros
- Signalétique	4 156,10 euros
- Restauration	39 539,76 euros
- Conférence grand public	10 474,00 euros
- Divers	478,40 euros

	144 047,42 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Union Européenne	23 920,00 euros
- CNRS	5 980,00 euros
- Aix Marseille Université	4 784,00 euros
- Ecole Centrale Marseille	1 196,00 euros
- POPsud / Optitec	1 196,00 euros
- Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur	9 568,00 euros
- Conseil Général des Bouches du Rhône	9 568,00 euros
- Ville de Marseille	9 568,00 euros
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	3 000,00 euros
- Partenariats privés	5 980,00 euros
- Inscriptions	67 254,22 euros
- Conférence grand public	2 033,20 euros

	144 047,42 euros

La convention proposée décrit les modalités de partenariat entre Marseille Provence Métropole et l'Institut Fresnel (Aix-Marseille Université).

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation de cet événement sur le territoire de Marseille Provence Métropole par l'Institut Fresnel (Aix Marseille Université).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Institut Fresnel (Aix-Marseille Université).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopoles
Et Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable – Innovations –
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI